

Date : 27/03/13

Guérir la France de son " délire normatif "



(Dessin de Plantu pour le rapport Boulard-Lambert)

Deux élus ont traqué les règles absurdes qui empoisonnent la vie des élus locaux. Ils en dressent le tableau dans un rapport hors norme.

Liberté, égalité, dépoussiérage ! Le dessin de Plantu en première page donne le ton du rapport sur l'inflation normative, remis mardi à Jean-Marc Ayrault. Ses deux auteurs, **Jean - Claude**

a Évaluation du site

Le site Internet du journal La Nouvelle République du Centre-Ouest diffuse des articles concernant l'actualité générale.

Cible
Grand Public

Dynamisme* : 959

* pages nouvelles en moyenne sur une semaine

Boulard (**maire** du **Mans** , PS) et Alain Lambert (président de la Commission consultative d'évaluation des normes, UMP), ont décidé de prendre l'absurde par l'absurde. Pendant deux mois, ils ont été chargés de faire la chasse aux normes complexes et inutiles qui pèsent sur les collectivités locales. En ressortent trente-sept propositions et « un rapport hors norme ».

De la largeur des trottoirs au poids des aliments servis dans les cantines scolaires, pas moins de 400.000 règles parfois kafkaïennes régissent la vie des communes. Bien trop pour les élus, qui dénoncent un coût exorbitant et des délais de plus en plus longs. « La France est malade de son incontinence normative », aime à résumer **Jean - Claude Boulard** , qui a reçu des dizaines de maires et des centaines de courriers.

« A Issoudun, nous avons dû renoncer à l'extension d'une zone industrielle car elle se situait sur un site archéologique », raconte André Laignel, **maire** PS de cette commune de l'Indre. « La réglementation liée aux fouilles aurait fait tripler le prix de la réalisation. »

Également président du comité des finances locales, l'élu dénonce un principe de précaution poussé à l'extrême : « On veut des bretelles et une ceinture en même temps, avec un parapluie en plus ! » Pointant notamment des normes sismiques imposées à des régions où la terre n'a jamais tremblé, les rapporteurs décrivent une société « peureuse, frileuse, paralysée par l'obsession de prévenir tous les aléas ». Avec une idée très française : à chaque problème sa loi.

Gîtes et paniers de baskets

Mais « il en est des normes comme du poivre et du sel. Leur absence comme leur excès rend le tout inconsommable », juge le rapport, qui préconise avant tout d'assouplir l'application des textes. Il propose d'instaurer une « interprétation facilitatrice » qui permette d'adapter la règle aux contraintes de chaque situation. Le rapport recommande également de conseiller les collectivités au lieu de les contrôler, et de réajuster régulièrement les normes.

Cette « petite révolution », dixit **Jean - Claude Boulard** , les maires ruraux l'attendaient depuis longtemps. A l'instar de Vanik Berberian, **maire** MoDem de Gargilles-Dampierre (Indre) et président de l'Association des maires ruraux de France. « Dans ma commune est installé un gîte rural qui compte deux étages. La loi va nous obliger à installer une ligne téléphonique dans l'ascenseur. Ce qui pourrait se justifier pour un immeuble de vingt étages semble grotesque dans un gîte ouvert six mois par an ! »

Outre l'État, l'Europe et surtout les fédérations sportives sont connues pour leur frénésie normative. En basket notamment, la règle du panier à trois points, tiré hier à 3,25 mètres et aujourd'hui à 3,75 mètres a contraint les villes à modifier tous les parquets de leurs salles. Pour les rapporteurs, une pause de cette production galopante est indispensable.

Mais il faudra attendre pour voir disparaître complètement certaines absurdités. « Il y a beaucoup plus de normes à adapter qu'à supprimer », justifie **Jean - Claude Boulard** , qui rappelle qu'on « n'a pas abrogé une norme depuis la nuit du 4 août 1789 ». Les lobbies, prêts à dénoncer tout laxisme, n'y sont pas étrangers. François Hollande a simplement promis de ne pas édicter de nouvelle norme sans en retirer une. Une déception pour Vanik Berberian : « A ce rythme, le stock sera toujours aussi lourd à traîner ».

chiffres-clés

- > Il existe un stock de 400.000 normes, et 300 nouvelles sont adoptées chaque année.
- > Le coût des normes nouvelles s'est élevé à 820 millions d'euros en 2012. Il était de 290 millions d'euros trois ans plus tôt.

le podium

Trois lauréates de l'absurdité

Dans leur rapport, **Jean - Claude Boulard** et Alain Lambert désignent trois règles qui remportent le palmarès de l'absurdité.

> Première place : la norme « saucisses, œufs durs, nuggets ». Le décret et l'arrêté du 30 septembre 2011 prescrivent la place respective des saucisses, des œufs, des nuggets, petits pois et autres produits dans tous les restaurants scolaires de France. Mais personne n'assure le contrôle. Aussi absurde que cela puisse paraître, le décret a été signé par pas moins de dix ministres.

> Deuxième place : la norme « ouvre la fenêtre qu'on respire un peu ». La loi du 12 juillet 2010 prévoit l'obligation de surveiller la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public comme les écoles ou les centres de loisirs. Le décret du 5 janvier 2012 qui lui fait suite, précise que l'évaluation consiste à vérifier la présence ou non de fenêtres, vérifier si les fenêtres s'ouvrent facilement, et examiner les bouches ou grilles d'aération.

> Troisième place : la norme sismique « là où la terre ne tremble pas ». Depuis le 1er mai 2011, une réglementation antisismique est applicable aux nouvelles constructions dans des zones qui n'ont jamais connu de secousses sismiques. Le surcoût estimé est de l'ordre de 1 à 5 % suivant le type d'édifice. « C'est vrai que Le **Mans** est très connu pour ses tremblements de terre ! » ironise **Jean - Claude Boulard**, également **maire** de cette ville de la Sarthe.

Chloé Bossard